



# communiqué

N°:  
No.: 45

Le 17 février 1986

## CARIBCAN

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui les détails relatifs au nouveau programme d'aide au développement économique et commercial des Caraïbes du Commonwealth, le Caribcan. Dans sa politique étrangère, le Canada a toujours tenu compte des "relations spéciales" qui existent entre le Canada et les Caraïbes du Commonwealth, du fait des liens commerciaux qui unissaient cette région et le Canada avant que celui-ci ne devienne une Confédération et de notre héritage commun en tant que membres du Commonwealth. Compte tenu de ces relations spéciales, le Canada a créé le Caribcan pour fournir aux pays antillais du Commonwealth une aide commerciale et une aide au développement qui les aideront à réaliser leurs objectifs en matière de développement économique.

Le Caribcan consiste principalement à étendre aux importations en provenance des Caraïbes du Commonwealth - et cela à quelques exceptions près - un traitement préférentiel et à les admettre en franchise au Canada.

1. 99,3 % des importations actuelles en provenance des Caraïbes du Commonwealth seront admises au Canada en franchise. Les importations en provenance d'Anguilla, des îles d'Antigua et Barbude, des Bahamas, des Bermudes, de la Barbade, de Belize, des Îles Vierges britanniques, des îles Cayman, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Christophe-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et des Grenadines, de Trinité et Tobago, ainsi que des îles Turks et Caicos.

.../2